

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE  
 L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
 DE GUADELOUPE**

Séance du : 03 mars 2023  
 Date de la convocation : 23 février 2023  
 Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2023-03-14/1**

**APPROBATION DU PLAN DE FINACEMENT DE L'OPERATION :  
 « DEVOIEMENT ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES A LA RUE DU  
 COMMANDANT MORTENOL, COMMUNE D'ANSE-BERTRAND »**

L'an deux-mille vingt-trois, le trois mars, à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	X			
2	Mme Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)			X	
3	M. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X			
4	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X			
5	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)			X	
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X			
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)	X			
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)			X	
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X			
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X			
11	M. Adrien BARON (Délégué)			X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X			
13	M. Ary CHALUS (Délégué)			X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X			
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X			
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X			
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X			
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			X	
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
22	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X			
23	M. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
24	M. Didier MERIDAN (Délégué)	X			
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X			
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)			X	
27	M. Jules OTTO (Délégué)			X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Délégué)			X	
	M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance	X			

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur E. LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;

### Considérant le rapport du Président :

Depuis plusieurs années, la commune d'Anse-Bertrand doit faire face à la problématique de la gestion des effluents dans le secteur de Ravine Sable.

Actuellement, les eaux usées du marché au poisson ne sont pas envoyées vers la station d'épuration, car le poste de refoulement existant est hors service. De plus, un réseau est posé sur la rue du Commandant Mortenol mais celui-ci n'est pas raccordé au poste de refoulement. Ce réseau est vidangé régulièrement par camion hydrocureur.

Pour pallier cette situation, il est indispensable de remettre à niveau le système d'assainissement de ce secteur. Le SMGEAG prévoit de reprendre le réseau de la rue du Commandant MORTENOL, de réhabiliter le poste de refoulement existant et de créer un nouveau poste de refoulement dans la zone.

Le contenu du programme de travaux est le suivant :

- Fourniture et pose d'environ 210 ml de réseau gravitaire (Ø 200 mm/ Ø 160 mm) et de 140 ml de réseau de refoulement (Ø 75 mm) ;
- Construction d'un poste de refoulement d'environ 210 EH ;
- Réhabilitation du poste existant (situé à la halle aux poissons) ;
- Raccordement du réseau sur le regard de la rue Schoelcher.

Le montant prévisionnel de cette opération est de **342 347 € HT** et le plan de financement est le suivant :

- Fonds FEDER : 273 877,60 € HT (80%)
- Autofinancement (SMGEAG) : 68 469,40 € HT (20%)

**Le Comité syndical,  
Où le rapport du Président  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :**

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la réalisation de l'opération « Dévoiement et renouvellement du réseau d'eaux usées à la rue du Commandant Mortenol, commune d'Anse-Bertrand :


**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération comme suit :


- Fonds FEDER : 273 877,60 € HT (80%)
- Autofinancement (SMGEAG) : 68 469,40 € HT (20%)

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le Président à solliciter, négocier, et signer les conventions financières avec l'ensemble des partenaires, ainsi que tout document y afférent :

Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

En expédition conforme,  
Le Président du SMGEAG,  
  
**Jean-Louis FRANCISQUE**



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

